



AVIS DE COURSE

PRINTEMPS DE L'EUROPE

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST GRADE 5 A SAMEDI 06 et DIMANCHE 07 AVRIL 2024

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs.

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas!

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc.)

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

- 2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- 3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de déconta- mination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FF Voile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 https://www.snonantes.fr/event-details/printemps-de-leurope

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :
- 3.2 https://www.snonantes.fr/event-details/printemps-de-leurope
- 3.3 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- **4.1** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe **EUROPE**.
- **4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 <u>a)</u> Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FF Voile :
 - Soit la licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

 b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur lien suivant :
- 4.4 https://sno.axyomes.com/client/regate 1.php?regate id=124970&controle=7103ecbc
- **4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : voir tableau ci-dessous

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 23 mars 2024	Droit le 24 mars 2024
EUROPE	50€	70€

Sont inclus l'apéro dinatoire des coureurs du samedi soir.

Pour les accompagnateurs.trices VOUS pouvez réserver en ligne votre repas pour 20€

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
06 AVRIL 2024	9h	11H30

- 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : sans objet
- **8.4** Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
EUROPE	Courses à suivre	s/objet	s/objet

- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course du 06 AVRIL 2024 est prévue à 13H30
- **8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- **9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement : sans objet.
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle : sans objet
- 11 LIEU
- **11.1** L'Annexe 1 à l'AC *fournit* le plan du lieu de l'épreuve.
- **11.2** L'Annexe 1 à l'AC *indique* l'emplacement des zones de course.
- 12 LES PARCOURS

Option 1 : sont sur les sites du SNO ET DE L'ANCRE : Téléchargement parcours SNO / ANCRE

Option 2 : Le parcours à effectuer sera le suivant : N° du parcours affiché sur le tableau du bateau CC.

Option 3: Raid Sno/Sucé parcours A, Sucé/SNO parcours B, SNO/Sucé/SNO parcours C

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour la RCV 44.1n'est pas modifiée.

14 **CLASSEMEN**T

Le système de classement est le suivant : système de points Minima

- 14.1 **1** course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.2 A partir de 4 courses validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.3 un classement pour **Europe bois** sera extrait du classement général.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par pavillon jaune régate en noir
- 15.2 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 15.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.
- 15.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : à la discrétion du club

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

LE SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Tél: 02.40.50.81.51 OU info@snonantes.fr

Contact référent EUROPE : MR GILLES BRETECHE

Page 3 SNO NANTES

Annexe 1 : ZONE DE COURSES

